



Bonne nouvelle, vous recevrez un remboursement le 31 octobre !

Les travaux de restructuration du régime de retraite de l'APAPUL, réalisés l'an dernier, ont permis d'améliorer la santé financière du régime. Grâce à cette situation, et aux bons rendements des dernières années, nous sommes heureux de vous annoncer que les membres de l'APAPUL recevront le dernier remboursement du trop-perçu du compte de défalcation le 31 octobre prochain. Ce versement mettra un terme au compte de défalcation et sera versé sous la forme d'un montant forfaitaire, non cotisable au RRPePUL, ni aux assurances collectives.

Rappelons que les membres ont reçu un premier remboursement le 9 août 2017. Quant au compte de défalcation, plus de détails seront donnés lors de l'assemblée générale extraordinaire d'octobre prochain.

Référence: [Lettre d'entente 2017-04](#)

Budget de formation professionnelle

Au printemps 2018, le comité de formation professionnelle a procédé à une nouvelle répartition de son budget pour les demandes individuelles de formation. Ce dernier est désormais divisé sur deux semestres. Ainsi, une part des sommes est prévue pour les activités de formation qui se déroulent durant les mois de mai à octobre et, l'autre part est réservée aux activités qui se déroulent de novembre à avril. **Notez qu'actuellement, le budget pour la période des mois de mai à octobre 2018 est écoulé.** Force est de constater que le nombre de demandes de formation est grandissant et que les coûts qui y sont relatifs augmentent. Par ailleurs, la nouvelle répartition budgétaire permettra d'éviter un manque d'argent récurrent pour les activités de formation qui se déroulent à la fin de l'année financière.

Quel est le montant de financement de formation individuelle disponible ?

Cette année, le montant maximum qui peut être attribué à un membre pour une ou plusieurs demandes de formation est de 2400 \$. Notez que ce montant n'est pas automatiquement octroyé face à une demande, mais il représente plutôt un potentiel de financement.

Vous prévoyez participer à une activité de formation ?

Les membres peuvent effectuer dès maintenant une demande de formation pour les activités qui

se tiendront entre les mois de novembre 2018 et avril 2019. Des sommes sont actuellement disponibles pour cette période. Le formulaire à remplir se retrouve sur l'Intranet du site des Ressources humaines de l'Université.



NOUS JOINDRE

418-656-3133

apapul@apapul.ulaval.ca

www.apapul.org

Vous recevez ce message important à titre de membre de l'APAPUL.